COMMISSION DES COUPES DU VAR

La Commission se réunit tous les Jeudis à 14h30 Tél. direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Jeudi 09 Mai 2019 P.V. n° 24

Président: M. Lucien GERARD Secrétaire: M. Jean-Michel DREYFUS Représentant du CD: M. Jean-Paul RUIZ Vice-Président délégué: M. Willy PONT

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Tirage Coupe du Var Seniors

TIRAGE 1/2 FINALE COUPE DU VAR SENIORS

Les rencontres sont à jouer le 26 Mai 2019 sur le terrain du 1er club nommé

Tirage effectué par Mme Cathy DARDON en présence de MM. KRAJEWSKI de ST MANDRIER, BORGONI Gérard Vice-Président du District, VITIELLO André secrétaire général du district, BAVIA Bernard commission des jeunes et de M. BOUCHON Guy du FC SIX FOURS LE BRUSC

- ST MANDRIER / ST TROPEZ FC
- STE MAXIME / SC TOULON



Prochaine réunion Sur convocation

Président : M. Lucien GERARD **Secrétaire :** M. Jean-Michel DREYFUS